

n° **41**
Mai 2018



▶ À LA UNE

À LA UNE ▶ 1-5

ACTUALITÉS ▶ 6-8

AGENDA ▶ 9-10

À LIRE/À VOIR ▶ 11-13



L'ingénierie au cœur de la compétitivité des entreprises

Facteur clé de la compétitivité économique des entreprises françaises, le secteur de l'ingénierie fait l'objet de la part de la DGE d'une attention soutenue et d'un soutien volontariste.

▶ EN CHIFFRES

52

milliards d'euros de chiffre d'affaires sont générés par l'ingénierie française, forte de 305 000 emplois, selon une étude commanditée en 2017 par la fédération Syntec-Ingénierie.

1/4

du chiffre d'affaires de l'ingénierie française est réalisé à l'international. Elle est le secteur des services aux entreprises qui réalise la plus forte part de son chiffre d'affaires à l'export.

10 000

emplois par an seront à pourvoir dans les années à venir dans le secteur de l'ingénierie (estimation Syntec-Ingénierie).

La DGE et Vous est une publication de la Direction générale des entreprises

ISSN 2431-1529

Directrice de la publication :

Sophie Morin

Contact :

Charlotte Pistre

Conception, rédaction et

réalisation :

agence Pastelle

Crédits photographiques :

DR – Jean Chiscano -

istock / nd3000



Alexandre Marguerite

DGE, chef du bureau des services de l'économie immatérielle

alexandre.marguerite@finances.gouv.fr

« Au confluent des services et de l'industrie, l'ingénierie est un fer de lance de la compétitivité des entreprises. »

L'ingénierie rassemble les fonctions allant de la formalisation du besoin des utilisateurs, puis de la conception et des études, jusqu'à la responsabilité de la construction et au contrôle des équipements d'un ouvrage, d'une installation technique ou d'un produit. Les entreprises d'ingénierie trouvent ainsi des débouchés majoritairement dans tous les secteurs de l'industrie et de la construction, mais aussi dans d'autres secteurs dès lors qu'il s'agit, par exemple, de structurer une organisation et de mettre en place les outils adéquats, notamment informatiques.

Des applications multiples

L'industrie est l'un des champs d'application privilégiés des entreprises d'ingénierie. Dans le cadre de leurs fonctions de conception et de conseil, les sociétés d'ingénierie fournissent aux industriels des prestations technologiques variées afin de répondre à leurs besoins et à ceux de leurs clients : développement d'équipements spécialisés, robotisation de tâches de production, développement de solutions numériques en général... L'ingénierie intègre des technologies qui, assemblées, permettent de développer des produits ou services très élaborés. Les entreprises d'ingénierie apportent par ailleurs une forte contribution aux secteurs des transports, de l'énergie et de l'environnement, dans un contexte de métropolisation croissante des grandes villes au niveau mondial et de besoin d'infrastructures dans les pays émergents. Les travaux du Grand Paris Express ou le métro de Riyad en Arabie Saoudite en sont des illustrations.

Pour l'Industrie du futur et de la transformation numérique : un fort effet levier

Dans ces grands projets, les sociétés d'ingénierie peuvent intervenir, selon les cas, en assistance à maîtrise d'ouvrage, en maîtrise d'ouvrage associée ou en maîtrise d'œuvre. L'ingénierie apporte dans tous les cas une forte valeur ajoutée en termes de compétences techniques, d'évolution des *process*, de modernisation des outils de production et d'évolution des compétences au sein de leurs entreprises clientes. Ces activités constituent un maillon essentiel dans le développement de l'Industrie du futur et du développement numérique en général. Les entreprises d'ingénierie fournissent une main d'œuvre hautement qualifiée, et contribuent largement au développement des activités de R&D, et d'innovation au sein des entreprises clientes. D'un point de vue plus macro-économique, sa valeur ajoutée pour l'économie française est importante : une étude récente* estimait qu'un milliard d'euros investi dans le secteur de l'ingénierie et de la construction génère 2,3 milliards d'euros de revenus pour l'économie française, et entraîne la création de près de 12 000 emplois pérennes.

Le développement à l'international, facteur clé de réussite

L'une des caractéristiques de l'ingénierie française est d'être, au sein des activités de services aux entreprises, le secteur qui réalise la plus forte part de son chiffre d'affaires à l'export (25 %). Cette tendance montre la voie à suivre, notamment dans un contexte de baisse de l'investissement public en France. Toutes les entreprises d'ingénierie sont concernées, quelle que soit leur taille. L'expertise française est prisée à l'étranger, notamment dans les domaines du transport, de la transition énergétique, du conseil en technologie... Si aujourd'hui, les leaders du secteur s'exportent bien, les petites entreprises – 90 % des entreprises d'ingénierie en France ont moins de dix salariés – ont également intérêt à s'engager dans cette voie. Les pouvoirs publics disposent d'instruments qui peuvent y contribuer et qui restent encore pour certains mal connus des entreprises d'ingénierie : aides à l'exportation de Business France, celles de Bpifrance ou encore le Fonds d'étude et d'aide au secteur privé (FASEP). Par ailleurs, la formation des ingénieurs français est appréciée à l'étranger, peut contribuer à faire connaître l'offre française, via notamment les réseaux d'anciens élèves des grandes écoles d'ingénierie ou les partenariats académiques des grandes écoles françaises d'ingénierie (Institut Mines Telecom, CentraleSupélec, Paris Tech, CNAM) avec les écoles étrangères.



Un enjeu d'attractivité auprès des jeunes

Ce fort enjeu de développement à l'international recouvre également un enjeu d'attractivité des métiers de l'ingénierie auprès des jeunes. Il faut continuer à mettre en lumière les atouts de ces métiers qui permettent de mener des carrières très diverses, où l'innovation est omniprésente, très tournées vers l'international et qui sont peu confrontées au chômage. Ces carrières s'adressent à tous les étudiants et étudiantes, sans exclusivité. Les femmes représentent désormais 30 % des actifs dans le secteur de l'ingénierie, contre 5 % dans les années 1970. C'est une dynamique qu'il faut continuer à soutenir et il est important pour cela de faire connaître les actions des réseaux "les ambassadeurs de l'ingénierie" (créés à l'initiative de la fédération Syntec-Ingénierie), de l'association "Elles bougent", ou encore le "programme de promotion des métiers de l'ingénieur et du scientifique" déployé par la Société des ingénieurs et scientifiques de France (IESF).

La DGE dans l'action

Chargée du développement et de la diffusion de l'Industrie du futur, la DGE accorde une grande importance au secteur de l'ingénierie. Les DIRECCTE (services déconcentrés de la DGE en région) contribuent à promouvoir l'ingénierie et à sensibiliser les entreprises sur les services qu'elle peut leur apporter. Elles peuvent aussi être amenées à appuyer les entreprises d'ingénierie elles-mêmes pour les aider à affiner leur stratégie de développement, notamment à l'export, à identifier les débouchés de leurs activités, etc.

Au niveau national, la DGE participe au développement des politiques publiques favorables à l'action de l'ingénierie, telles que le Plan transition numérique dans le bâtiment (PTNB). Elle s'implique également dans l'orientation et le développement de l'innovation au sein des sociétés d'ingénierie via des dispositifs particuliers (Fonds unique interministériel (FUI) et concours d'innovation). La DGE contribue enfin à l'organisation du Grand prix national de l'ingénierie pour promouvoir certaines des réalisations exemplaires du secteur.

* « Ingénierie et construction : impact de la filière sur l'économie française », PwC, 2016.

Pour en savoir plus :

- Sur les données clés de l'ingénierie externalisée :
<https://www.entreprises.gouv.fr>
- Sur un panorama plus complet du secteur (étude INSEE 2012) :
<https://www.insee.fr>
- Sur le Grand prix national de l'ingénierie 2018 :
<https://www.entreprises.gouv.fr>

▶ ESSENTIEL À RETENIR

- **Le développement à l'international est un facteur-clé de la réussite de l'ingénierie française.**
- **L'ingénierie externalisée apporte aux entreprises, en particulier industrielles, une forte valeur ajoutée dans le cadre de l'Industrie du futur et du développement du numérique.**
- **Le secteur de l'ingénierie présente de forts besoins de recrutement. Il propose des métiers attractifs et accessibles à tous les publics (notamment les étudiants et étudiantes), compétents, talentueux et motivés.**





Nicolas Jachiet

*Président de
Syntec-Ingénierie,
fédération
professionnelle de
l'ingénierie*

*Président de la
société d'ingénierie
Egis*

« La part de l'ingénierie externalisée s'accroît avec le déploiement des nouvelles solutions industrielles. »

Forte de 400 entreprises adhérentes, la fédération Syntec-Ingénierie se donne pour missions de promouvoir l'ingénierie et ses métiers, de représenter l'ingénierie et défendre la profession. Elle s'attache à anticiper et à décrypter les enjeux sociétaux pour favoriser le développement de l'ingénierie de demain.

Pourquoi le développement à l'international est-il important pour les entreprises d'ingénierie ?

D'après un baromètre international clôturé le mois dernier (avril 2018) auprès de nos adhérents, une entreprise sur quatre réalise plus de 50 % de son chiffre d'affaires à l'international. Cette ouverture représente une opportunité de croissance et de développement, tant en termes de chiffre d'affaires que de ressources humaines. Le besoin d'infrastructures et d'équipements est important dans les pays à économie émergente. De plus, l'opportunité de travailler à l'international est un facteur à la fois d'attractivité pour les collaborateurs et de développement des compétences. C'est aussi très positif pour l'économie française car cela permet de déployer des technologies, des normes et une culture technique d'origine française.

Comment les entreprises peuvent-elles se lancer à l'export ?

En faisant appel à divers dispositifs publics de conseil et d'accompagnement. Pour sa part, Syntec-Ingénierie soutient le développement à l'étranger à travers de nombreuses actions dans le cadre de sa commission internationale. En 2018, nous avons organisé plusieurs rencontres avec nos partenaires que sont Bpifrance, Business France, ainsi que la dixième édition de nos rencontres biennales avec l'Agence Française de Développement, qui a connu un record de participation.

Quel rôle l'ingénierie est-elle appelée à jouer dans l'Industrie du futur et le développement numérique ?

L'ingénierie est un vecteur de transversalité et de diffusion des technologies entre les différents secteurs industriels. De ce fait, l'externalisation de l'ingénierie s'accroît dans le déploiement de nouvelles solutions numériques dans l'industrie : robotisation, intelligence artificielle, internet des objets... Cette expertise a d'ailleurs été présentée à l'occasion du dernier Salon Global Industrie qui se tenait dans le cadre de la Semaine de l'Industrie organisée par la DGE en mars 2018 à travers différents temps forts de la profession.

Quelles actions menez-vous pour valoriser, notamment auprès des jeunes, l'attractivité des métiers de l'ingénierie ?

Au regard de nos forts besoins de recrutement, nous allons accroître nos efforts pour mieux faire connaître nos entreprises auprès des étudiants des écoles d'ingénieurs. En amont, nous voulons en particulier nous adresser aux jeunes filles qui représentent 50 % des effectifs dans les filières scolaires scientifiques, mais qui sont ensuite moins de 30 % dans les cursus d'ingénieurs. C'est entre autres en pensant à elles que nous venons de lancer notre dispositif "Les ambassadeurs de l'ingénierie", réseau de volontaires chargés d'aller à la rencontre des jeunes et des étudiants. Quant à l'attractivité de nos métiers, elle réside dans un travail sur des projets et des réalisations concrets. Ils valorisent d'une manière tangible les savoir-faire et les connaissances acquis durant les études, ainsi que la créativité. On peut atteindre assez vite un niveau intéressant de responsabilité. Enfin, aussi bien dans l'industrie que dans la construction, les projets intègrent de plus en plus des dimensions environnementales qui impliquent un engagement sociétal motivant.



William Rozé

Directeur général
d'Altran France

« Nous apportons à nos clients une forte valeur ajoutée en termes d'attractivité et de compétitivité à l'international. »

Fondée en France en 1982, Altran est aujourd'hui l'un des leaders internationaux du conseil et de la fourniture de solutions d'ingénierie aux entreprises industrielles. Le groupe emploie plus de 45 000 collaborateurs dans le monde et vise en 2018 un chiffre d'affaires d'environ 3 milliards d'euros. En France, Altran y contribue à hauteur de quelque 950 millions d'euros, auprès d'un millier de clients – grands acteurs et ETI industriels –, et emploie plus de 10 000 collaborateurs.

Quels services d'ingénierie proposez-vous aux entreprises industrielles ?

Nous leur fournissons des prestations dans trois grands domaines : le digital, l'*engineering* et le *manufacturing*. Nos clients sont de grands donneurs d'ordre de l'industrie dans une dizaine de secteurs : automobile, aéronautique, énergie, électronique, télécoms, santé... Ils sont aujourd'hui confrontés à un virage technologique, lié au numérique, qui les conduit à redéfinir leurs métiers et leur impact marché selon deux dimensions : leur attractivité – construire des solutions innovantes – et leur compétitivité dans tous ses aspects. Nous les accompagnons sur ces deux axes.

Un exemple ?

Oui, nous avons accompagné un constructeur automobile sur un important projet de transformation à travers lequel il souhaitait faire monter en puissance son ingénierie à l'échelle internationale. Cela nous a conduits à mettre en place au Maroc un centre d'ingénierie intégré qui travaille avec leur R&D. Nous avons attiré les talents, recruté, intégré ces équipes d'ingénieurs localement pour des activités de mécanique, des activités système, des activités *soft*, tout ce qui accompagne une ingénierie ou des études du secteur automobile.

Quelle valeur ajoutée apportez-vous à vos clients ?

Dans le cadre de ce qu'on appelle l'Industrie du futur, nous sommes confrontés à de grandes ruptures technologiques qui modifient en profondeur la chaîne de valeurs : les systèmes complexes, les analyses de données, les *blockchains*, la cybersécurité, la connectivité, les matériaux etc. Les produits deviennent de plus en plus des services, les technologies transforment la séquence industrielle et les hommes doivent être formés pour maîtriser ces changements. Nos clients font des choix qui les conduisent à ne pas tout intégrer en interne. Il s'agit pour nous de bien comprendre ces choix et de leur apporter les briques manquantes, nécessaires à leur réalisation. C'est la valeur que nous apportons.

Le développement des entreprises industrielles à l'international vous semble-t-il important ?

C'est incontournable, en particulier en termes de recherche de talents. Pour faire court, on manque d'ingénieurs. Ils sont "chassés" de tous côtés, on voit des boîtes américaines venir s'implanter en France pour en recruter, ce qui aggrave la pénurie pour nos propres entreprises. L'enjeu est à la fois un enjeu de formation et de la manière de s'y prendre pour être le plus attractif possible vis-à-vis des talents existants en France, en Europe et dans le monde.



France Expérimentation : nouvel appel à projets

Le Premier ministre a lancé le 3 mai 2018 un nouvel appel à projets dans le cadre du programme France Expérimentation. Objectif : identifier des projets innovants et ambitieux et permettre leur développement sur le territoire français par l'attribution de dérogations temporaires à certaines dispositions de niveau législatif ou réglementaire (décret ou arrêté). Les projets de dérogations de normes législatives retenus seront ensuite insérés dans la section "expérimentation" du projet de loi PACTE (Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises), en cours de rédaction. Le dossier de candidature doit être complété avant le 31 mai sur la plateforme demarches-simplifiees.fr.

<https://www.entreprises.gouv.fr>



Lancement de six nouvelles filières industrielles

Le comité exécutif du conseil national de l'industrie (le CNI) s'est réuni le 28 mai sous la présidence du Premier ministre pour lancer six nouvelles filières industrielles des secteurs de l'eau, de l'électronique, de la construction, de la métallurgie, du recyclage, et des nouveaux systèmes énergétiques. 9 autres filières lancées en février élaborent déjà leur « contrat de filière », celui de l'automobile venant d'être signé en présence du ministre de l'Économie le 22 mai. Le CNI a examiné les premiers résultats de ses travaux sur la batterie automobile et le véhicule autonome, et lancé de nouvelles missions sur les bio-productions.

<https://www.entreprises.gouv.fr>



La French Fab déployée en Bretagne

Le plan industriel breton 2020, la Breizh Fab, a été signé le 27 mars 2018 par l'ensemble des acteurs du développement économique breton. Cette action s'inscrit dans le cadre de la French Fab et a été déployée en avril sur le territoire breton. L'État est partenaire de la Breizh Fab et s'appuie pour ce faire sur ses services déconcentrés, en particulier la Direccte. Dotée d'un budget de 4 M€ sur trois ans, la Breizh Fab s'articule autour de trois enjeux : accompagner la transformation du secteur industriel breton ; renforcer les synergies entre industriels, acteurs économiques et publics ; faire rayonner la Bretagne industrielle. Il prévoit également un plan d'actions destinées à stimuler la croissance des entreprises industrielles bretonnes.

<http://bretagne.directe.gouv.fr>



Lancement des consultations citoyennes sur l'Europe

Sous la question-titre "Quelle est votre Europe ?", le Président de la République a lancé le 17 avril dernier les consultations citoyennes sur l'Europe. Entre avril et octobre 2018, les États membres de l'Union Européenne, sauf le Royaume-Uni, proposent à chaque citoyen d'exprimer sa vision et ses attentes à l'égard de l'Europe pour les prochaines années. Les entreprises sont invitées à prendre part à ces consultations, soit en participant à des événements existants, soit en organisant une consultation en interne. Toutes les informations relatives à ces consultations citoyennes sont disponibles sur :

<https://www.quelleestvotreurope.fr>



Prochain budget de l'Union européenne

La Commission européenne a publié le 2 mai 2018 sa proposition pour le prochain cadre financier pluriannuel (CFP), qui encadrera le budget de l'Union européenne de 2021 à 2027. Elle propose un CFP d'environ 1 280 milliards d'euros, soit 1,11 % du revenu national brut cumulé de l'UE. Le communiqué de presse de la Commission caractérise l'esprit de cette proposition en annonçant "un budget moderne pour une Union qui protège, qui donne les moyens d'agir et qui défend".

<http://europa.eu>





Mise en accès ouvert (ou *open data*) de la base de données aides-entreprises.fr

Sélectionnée par l'État, aides-entreprises.fr est la base de données de référence sur les aides financières aux entreprises. Depuis le 4 avril 2018, elle est accessible en *open data* (data.aides-entreprises.fr) : tous les acteurs publics ou privés qui le souhaitent peuvent désormais réutiliser librement les données qu'elle contient pour apporter aux entreprises des services toujours plus innovants. Construite selon une approche collaborative avec les organismes publics délivrant des aides financières aux entreprises, la base de données garantit un accès gratuit à une information fiable, robuste et homogène sur plus de 1 600 aides financières aux entreprises, à l'échelle locale, nationale ou européenne.

<http://www.aides-entreprises.fr/>



Open Lab Intrapreneuriat

Le 12 avril 2018, la DGE a initié une démarche exploratoire visant à identifier les freins au développement de l'intrapreneuriat dans les organisations et à identifier des premiers leviers d'action pour y remédier. Sur une journée, dans le cadre d'un *open lab* sur l'intrapreneuriat, une trentaine de participants, représentants d'organisations publiques et privées, se sont retrouvées au BercyLab pour échanger, partager et co-construire des pistes d'action. Cette journée, co-organisée et animée avec l'équipe de la mission innovation du secrétariat général de Bercy, a permis notamment de formaliser cinq propositions concrètes d'actions qui sont actuellement approfondies. Voir le fil twitter #Intrap2018 :

<https://twitter.com>



Actualité des services à la personne

Trois publications récentes (Dares, avril 2018 ; Acostat, décembre 2017 ; Pôle emploi, avril 2018) permettent de dresser le bilan de l'année 2016 concernant l'évolution de l'activité dans le secteur des services à la personne (SAP) et de l'emploi direct à domicile. Après cinq années de baisse, la stabilisation de l'activité en 2016 conforte les grandes tendances du secteur, notamment une forte croissance des entreprises parmi les organismes de services à la personne : elles en représentent désormais plus des trois quarts. Les autres segments du secteur voient leur activité reculer, qu'il s'agisse des associations ou de l'emploi direct. Les données provisoires 2017 confirment la stabilisation de l'activité du secteur, et l'enquête sur les besoins de main-d'œuvre 2018 montre que les projets de recrutement restent importants. Les métiers des SAP restent dans les 10 premiers recruteurs avec plus de 90 000 projets d'embauche. Ils figurent également parmi les 10 métiers ayant les plus fortes difficultés de recrutement.

<https://www.entreprises.gouv.fr>



Appel à projets : le numérique au service du tourisme de mémoire et d'histoire

Dans le cadre de leur politique de structuration nationale du tourisme de mémoire, les ministères de l'Économie et des Finances (DGE) et des Armées (DPMA) ont lancé un nouvel appel à projets intitulé "Services numériques innovants destinés au tourisme de mémoire et d'histoire en France". Il vise à doter les territoires et les sites concernés d'outils innovants, facilitant la visite des lieux et la compréhension de l'histoire, notamment pour les jeunes publics, à contribuer à renforcer le lien armées-nation et à positionner la France comme une destination innovante et attractive à l'international. La sélection des projets interviendra en septembre 2018. Le montant de l'aide octroyée, plafonné à 20 000 € TTC par projet retenu, ne pourra excéder 50% du coût total du projet. La date limite de réception des candidatures est fixée au lundi 16 juillet 2018 à midi.

<https://www.entreprises.gouv.fr>



Grands défis du numérique : les projets financés

Le Gouvernement et Bpifrance ont publié, le 27 avril 2018, le dossier de presse de présentation des 17 projets financés depuis 2015 dans le cadre de l'appel à projets "Grands défis du Numérique", lui-même lancé dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir (PIA) qui vise à soutenir des projets d'excellence au service de la croissance et de la compétitivité de la France. Cet appel à projets avait pour objectif d'identifier et de soutenir des projets visant à apporter des réponses ambitieuses à de grands défis liés aux technologies numériques. Il a été ouvert en continu de novembre 2015 à septembre 2017, les dossiers déposés étant relevés par "vagues", deux fois par an.

<https://www.entreprises.gouv.fr>



"Communes touristiques" et "stations classées de tourisme"

Deux niveaux de classement sont prévus pour les communes qui s'investissent dans le développement d'une politique touristique sur leur territoire. Le premier niveau se matérialise par l'obtention de la dénomination de "commune touristique", délivrée par un arrêté préfectoral pris pour une durée de cinq ans, et pour laquelle les communes candidates doivent respecter trois critères. Le second niveau, plus élevé que le premier, se matérialise par le classement en "station de tourisme", par lequel les pouvoirs publics reconnaissent les efforts accomplis par une collectivité pour structurer une offre touristique adaptée et un accueil d'excellence. Ce classement, attribué par décret pour une durée de douze ans, suppose le respect d'une cinquantaine de critères. Les anciens décrets de classement, accordés sans date d'échéance, sont devenus caducs le 1^{er} janvier 2018 selon le calendrier fixé par le législateur en 2006.

<https://www.entreprises.gouv.fr>



Grand prix national de l'ingénierie 2018

Chaque année depuis 2006, le Grand prix national de l'ingénierie (GPNI) récompense une équipe ayant concouru à la conception d'un produit ou d'un projet remarquable dans le domaine de l'industrie ou de la construction. Il vise à mettre en lumière l'ingénierie française dans toute sa diversité et la valeur ajoutée de la prestation intellectuelle d'ingénierie. Pour 2018, la date limite de dépôt des candidatures a été fixée au mercredi 6 juin à midi. Le projet récompensé sera au stade du concept, en cours de réalisation ou achevé. Le Grand prix national de l'ingénierie sera remis le jeudi 25 octobre 2018 lors du Meet'Ingé, événement mêlant professionnels, donneurs d'ordres et grand public.

<https://www.entreprises.gouv.fr>



29 mai

Rendez-vous du Pipame : objets connectés

Ce nouveau rendez-vous du PIPAME, intitulé "Objets connectés : la donnée au service des consommateurs", sera l'occasion de présenter les principaux résultats d'une étude sur les marchés des objets connectés à destination du grand public et de prolonger la réflexion sur ce sujet autour de deux tables rondes.

Paris, Centre Pierre Mendès France

<https://www.entreprises.gouv.fr>



1^{er} juin

Restitution de l'étude 2017 "Accueil et satisfaction des clientèles touristiques en France"

Depuis 2011, l'État s'est doté d'un outil d'évaluation indépendant pour mesurer la qualité d'expérience des visiteurs étrangers en séjour en France. L'étude réalisée en 2017 vise à positionner les forces et faiblesses du pays à la lumière du retour d'expérience des visiteurs sur des problématiques clefs des secteurs du tourisme, du commerce et de l'artisanat. Elle met à jour les décalages compétitifs les plus marquants avec des destinations concurrentes et mesure le chemin parcouru depuis 2013 grâce aux efforts des professionnels et aux mesures prises par le Gouvernement. L'étude met également en exergue les marges de progrès et des points de vigilance afin de renforcer l'attractivité touristique de la France et en faire une destination d'excellence.

Paris, Centre Pierre Mendès France

<https://www.entreprises.gouv.fr>



4 juin

Journée "Perspectives de la photonique française"

Les technologies photoniques – ou technologies de la lumière –, sont présentes dans de nombreux produits aux usages et domaines d'application très diversifiés : caméras et écrans tactiles des smartphones, lidar (radar laser) des drones et véhicules autonomes, fibre optique pour l'internet très haut débit, imageurs pour l'analyse médicale... Avec le soutien de la DGE, cette journée organisée par Photonics France, la fédération de la photonique française, présentera notamment les principaux résultats du livre blanc rédigé par les acteurs de la filière. L'événement se clôturera par la remise du prix Jean Jerphagnon, devenu depuis 10 ans le prix de référence des chercheurs-entrepreneurs de la photonique.

Paris, Centre Pierre Mendès France

<https://www.entreprises.gouv.fr>



4-6 juin

Réunion Tripartite (Fr – All – Ang) sur la normalisation / accréditation

Depuis la fin des années 1970, les administrations allemande, britannique et française et leurs organismes de normalisation et d'accréditation se réunissent chaque année en présence de la Commission européenne pour échanger sur les sujets d'actualité dans ces deux disciplines. La "Tripartite" sera cette année accueillie par la France (DGE) du 4 au 6 juin 2018. Les réflexions porteront notamment sur les moyens d'améliorer l'efficacité des organismes et répondre aux nouveaux besoins nés de la transition numérique, comme la normalisation en matière d'intelligence artificielle, de véhicule autonome, de protection des données et de cyber-sécurité. Les représentants de la Commission présenteront l'avancement de "l'initiative commune pour la normalisation" destinée à moderniser le système de normalisation européen, à mieux cibler les travaux de normalisation et à accélérer l'élaboration des normes. La rencontre se terminera par une démonstration de véhicule autonome au Technocentre de Renault.

Paris, Centre Pierre Mendès-France



6 juin

4^e journée *start-ups* innovantes du dispositif médical

Cette édition 2018 est axée sur le franchissement des obstacles pour réussir la mise sur le marché de dispositifs médicaux. Elle accueillera plus de 1000 participants dont des experts du secteur, des personnalités politiques, des industriels et des *start-ups*. Pour cette quatrième année, le SNITEM a souhaité réitérer son partenariat avec la DGE qui, en investissant ses moyens dans cette cause, réaffirme son intérêt pour cette manifestation et souhaite qu'elle soit l'occasion de débats sur les leviers stratégiques de réussite du développement des innovations dans le secteur des dispositifs médicaux, tant au niveau national qu'international.

Paris, Maison de la Chimie

<https://www.entreprises.gouv.fr>



19 juin

Conférence-débat "Innovation & Médiation : un duo d'avenir"

Encouragée par la "loi de modernisation de la justice du XXI^e siècle", la médiation représente un outil et un enjeu incontournables pour les entreprises innovantes. Cette conférence-débat, organisée par l'Association des conseils en propriété industrielle et la Chambre arbitrale internationale de Paris, réunira universitaires, acteurs de la R&D, incubateurs, designers, *start-ups*, PME, grands groupes, magistrats... pour explorer les avantages de la médiation en matière de propriété industrielle. Les échanges seront illustrés par la présentation de cas concrets, et chaque participant se verra remettre un *vade-mecum* "IP Médiation".

Paris, Hôtel de l'Industrie

<https://www.weezevent.com>



21-23 juin

FUTUR.E.S (ex Futur en Seine)

Pour sa 9^e édition, Futur.e.s in Paris propose une expédition dans les futurs possibles à travers 6 parcours thématiques : territoires ; réécrire le vivant ; IA, algorithmes, données ; art et créativité ; kids revolution ; tech et handicap.

Paris, Grande Halle de La Villette

<http://paris.futuresfestivals.com/>



26 juin

Journée technique de l'électronique (ACSIEL)

La Journée technique de l'électronique et les Électrons d'Or unissent pour la 3^e année consécutive leurs compétences et leurs expertises au service de rencontres entre professionnels et donneurs d'ordres de la filière électronique sur le thème : "Véhicule 2020 : les réponses de l'électronique française". Deux tables rondes jalonnent l'après-midi : "Le véhicule électrique ou hybride face aux nouveaux véhicules thermiques" et "La place du véhicule autonome dans les Smart Cities".

Paris, Centre d'Affaires Paris Trocadéro.

<https://www.acsiel.fr>





Les mobilités du futur : vecteurs techniques, modèles économiques et politiques publiques

Ce numéro de mai des *Annales des Mines* s'inscrit dans le contexte complexe où s'entrecroisent des objectifs de transport, climatiques, d'autonomie énergétique, d'urbanisme, d'homogénéité des territoires, d'évolution rapide des technologies, de sécurité et de santé publique, de compétition internationale. Il présente 18 articles d'experts consacrés à ce thème. Une première partie traite des organisations collectives. Une seconde, des nouveaux vecteurs de mobilité (véhicules connectés et autonomes, véhicules électriques, enjeux de batteries, modes de transport légers, téléphériques urbains...). Une troisième, des acteurs économiques en présence et des politiques publiques (filière automobile, transports plus collectifs de véhicules individuels, politiques de grandes métropoles, solutions alternatives...).

<http://annales.org>



À quoi servent nos impôts ?

Éducation, transports, défense et sécurité, culture... Nos impôts financent en partie les grandes missions de l'État. Mais quels sont les budgets respectifs de chacune de ces missions et quelles actions sont financées ? À l'occasion de l'ouverture de la déclaration de revenus en ligne le 11 avril, le ministère de l'Action et des Comptes Publics propose à l'ensemble des citoyens un mini-site pédagogique et interactif pour mieux comprendre à quoi servent les impôts. Il propose des infographies animées, des vignettes illustrées et des exemples concrets sur chacune des grandes missions de l'État, ainsi qu'un quiz dont on peut partager les résultats sur les réseaux sociaux. Ce mini-site, réalisé avec l'aide des experts de la direction du Budget, est accessible via un lien inséré dans le courriel d'accusé de réception que chaque contribuable recevra après avoir complété sa déclaration de revenus en ligne. Il est également accessible sur impots.gouv.fr, economie.gouv.fr et performance-publique.budget.gouv.fr.

www.aquoiserventmesimpots.gouv.fr



Un parcours export pour les entreprises du patrimoine vivant

La DGE a mis en ligne une infographie interactive qui propose aux entreprises labellisées "EPV" (entreprises du patrimoine vivant) un "parcours export". « Comme plus de 70% des entreprises labellisées, développez votre activité par l'export », encourage cette infographie qui, étape par étape, permet de retrouver « en un clin d'œil » tous les dispositifs d'accompagnement.

<https://www.entreprises.gouv.fr>



Guide sur le « Fabriqué en France »

Ce guide édité par la DGE à destination des professionnels, détaille les caractéristiques des principaux labels tels que "Origine France Garantie", "Indications géographiques", "Entreprise du patrimoine vivant", "Terre textile" ou "Produit en Bretagne" et rappelle les objectifs des mentions comme "Je joue Français" ou "Esprit de Thiers" (Coutellerie). Il s'adresse en particulier aux producteurs et distributeurs de biens de grande consommation non alimentaire. Il retrace les règles applicables au marquage d'origine et fournit des informations pratiques pour entrer – ou non – dans une démarche de mise en avant de l'origine des produits.

<https://www.entreprises.gouv.fr>



L'intelligence artificielle, un enjeu d'économie et de civilisation ?

Les *Annales des Mines* ont fait paraître dans leur nouvelle série "Enjeux numériques" un premier numéro intitulé "L'intelligence artificielle, un enjeu d'économie et de civilisation ?". Ses 18 articles décrivent divers aspects de cette technologie, au moment même où elle fait l'objet de toute l'attention de l'État, des entreprises, des partenaires sociaux, et où d'autres pays mettent en œuvre des stratégies actives pour la promouvoir. Sont notamment abordés des aspects par les métiers de la finance et de l'assurance, du marketing et de la publicité, des impacts sur l'emploi, des règles éthiques, des plateformes industrielles, des défis scientifiques, des enjeux juridiques, un éclairage sur la Chine.

<http://annales.org>



Une base de données sur les procédures collectives de traitement des entreprises en difficulté

Chaque année, en France, environ 50 000 entreprises en difficulté financière entament une procédure collective. La plupart sont directement liquidées. Pour un peu plus d'un tiers, cependant, la procédure collective table sur un rétablissement financier, notamment par la renégociation de leur dette avec les créanciers. Qu'advient-il ensuite de ces entreprises placées en redressement judiciaire ou en procédure de sauvegarde ? Pour répondre à cette question, France Stratégie a bâti une base de données qui, progressivement enrichie, permettra un suivi et une évaluation de ces procédures collectives.

<http://www.strategie.gouv.fr>



Régimes d'insolvabilité, entreprises zombies et réallocation du capital

Cette étude de l'OCDE, présentée le 13 mars 2018 à France Stratégie, étudie le lien entre les différents régimes d'insolvabilité dans les pays de l'OCDE et la mauvaise allocation des ressources due notamment à la survie d'entreprises "zombies". On désigne ainsi les entreprises ayant plus de dix ans d'existence et qui n'arrivent pas à couvrir leurs intérêts avec leur revenu opérationnel pendant plus de trois années consécutives. En entravant la réorientation du capital vers les entreprises les plus productives, ces entreprises zombies favoriseraient un phénomène de congestion sur le marché et seraient en partie responsables du décrochage observé des gains de productivité. L'étude présentée s'inscrit dans la continuité de plusieurs travaux menés par l'OCDE sur la relation entre les entreprises zombies et le ralentissement de la productivité dans les pays de l'OCDE.

<http://www.strategie.gouv.fr>



Retour sur la 4^e édition de la Conférence annuelle du Plan France Très Haut Débit

Point d'étape sur l'avancée des déploiements en très haut débit sur le territoire, la conférence annuelle du Plan dresse un état des lieux du Plan France Très Haut Débit, co-construit avec les parlementaires, les élus locaux, les industriels et les opérateurs. Elle constitue également un lieu d'échanges entre tous les partenaires du Plan et permet d'évaluer l'avancée des chantiers et de discuter d'éventuelles adaptations afin d'atteindre une couverture intégrale du territoire d'ici 2022. Pour cette édition, l'accent a été mis sur l'appropriation des usages et pratiques numériques, et comment accompagner la montée en compétence de la population au service d'une société innovante et inclusive.

<http://francethd.fr>



Le créateur industriel au service de l'économie circulaire

Cette étude publiée par la Fabrique de l'Industrie dans sa collection *Les Docs de la Fabrique* montre combien les impacts environnementaux d'un produit ou d'un service doivent être pris en compte dès sa conception. Aux côtés d'ingénieurs produits, le designer industriel joue un rôle clé en apportant sa connaissance des besoins de l'utilisateur et de son utilisation du produit. Une sélection de projets menés par des designers met en évidence l'intérêt de les associer aux démarches d'écoconception pour le développement du modèle de l'économie circulaire en France.

<http://www.la-fabrique.fr>



4 Pages n° 82 - L'industrie manufacturière en 2017

Portée par un contexte conjoncturel favorable, la production manufacturière française a fortement accéléré en 2017 (+ 2,9 %, après + 0,3 % en 2016). L'activité a progressé dans la plupart des branches manufacturières, entraînant une augmentation de l'emploi salarié, qui a progressé pour la première fois depuis 2001. Le déficit commercial en biens manufacturés s'est néanmoins creusé, atteignant son plus bas niveau historique (- 50,7 Mds€), en dépit d'une forte augmentation des exportations. Le taux de marge de l'industrie manufacturière a, quant à lui, à nouveau augmenté.

<https://www.entreprises.gouv.fr>



Tableau de bord mensuel de l'activité industrielle - Janvier 2018

La production manufacturière a baissé en janvier 2018 pour le troisième mois consécutif. Les prix de production dans l'industrie sont quant à eux repartis à la hausse sur l'ensemble des marchés (marché intérieur et à l'exportation). Après un mois de ventes aéronautiques exceptionnelles en décembre 2017, le déficit manufacturier de la France s'est à nouveau creusé, renouant avec son niveau tendanciel. Les exportations ont à nouveau fléchi tandis que les importations ont progressé.

<https://www.entreprises.gouv.fr>



Tableau de bord mensuel de l'activité industrielle - Février 2018

La production manufacturière a de nouveau fléchi en février 2018 (- 0,6% après - 1,0% le mois précédent). La fabrication des autres produits industriels a légèrement augmenté : celle de denrées alimentaires et de boissons a poursuivi sa hausse et la production de cokéfaction et raffinage s'est redressée. Sur l'ensemble des marchés (marché intérieur et à l'exportation), les prix de production des produits manufacturés ont diminué, mais les prix des autres produits industriels se sont accrus. La balance commerciale de l'industrie aéronautique s'est nettement améliorée, soutenue par la fermeté des ventes (+ 9,2% après - 29,4%) et le recul des achats (- 26,7% après + 14,4%).

<https://www.entreprises.gouv.fr>



Tableau de bord mensuel des services marchands - Janvier 2018

La production des services marchands non financiers a en revanche redémarré en janvier 2018, après deux mois de quasi-stabilité. Hormis les activités spécialisées, scientifiques et techniques, tous les grands secteurs ont rebondi : arts, spectacles et activités récréatives, activités immobilières, autres activités de services, transports et entreposage. Les créations d'entreprises de services marchands non financiers sont restées stables. Au quatrième trimestre 2017, les prix de production des services vendus sur l'ensemble des marchés (entreprises et ménages) étaient restés stables.

<https://www.entreprises.gouv.fr>